"Nos préconisations sont très précises"

Publication : jeudi 9 avril 2015 08:25

La République du Centre, 8 avril 2015

SÉNAT

110 propositions de Jean-Pierre Sueur pour lutter contre le jihadisme

PAGE 6

6 MERCREDI 8 AVRIL 2015 LA RÉPUBLIQUE DU CENTRE

Loiret ➔ Actualités

TERRORISME ■ Jean-Pierre Sueur, sénateur et rapporteur de la commission d'enquête sur les réseaux jihadistes

« Nos préconisations sont très précises »

Le sénateur socialiste du Loiret dévoile, ce matin à Paris, 110 propositions adoptées par une commission d'enquête au Sénat. Le point sur les thématiques.

INTERVIEW
Anne-Marie Courtouxh

Cent dix propositions visant à lutter contre les réseaux jihadistes en France et en Europe vont être dévoilées, ce matin, au Sénat. Jean-Pierre Sueur, sénateur socialiste du Loiret, présentera le rapport de cette commission d'enquête, intitulé « Filières "Jihadistes", pour une réponse globale et sans faiblesse ».

A quoi sert cette commission puisque le gouvernement prépare déjà un projet de loi renforçant les mesures antiterroristes ? Le projet de loi porte sur le renseignement, qui n'est pas tout le sujet. Le gouvernement a pris des mesures après les attentats de janvier. Il n'empêche que le problème reste devant nous. Ce n'est pas un rapport qui fait de l'esbroufe, un rapport taps-à-l'œil. On cherche seulement à être utiles. Toutes les questions globales sont prises en compte. Les préconisations sont extrêmement précises pour améliorer les dispositifs, et elles s'inscrivent sur le long terme. Il y a une forte détermination.

« Il faut former tous les enseignants »

D'abord, comment prévenir la radicalisation ? Que doit on faire pour que les jeunes et les moins jeunes ne se laissent pas entraîner dans un mouvement de radicalisation qui, à certains égards, s'apparente à une logique sectaire ? Éviter cette propagation passe par un travail très subtil dans chaque département. Un travail personnalisé à effectuer en lien avec tous les acteurs, en particulier les maires. Il nécessite une formation de tous les intervenants, des enseignants et travailleurs sociaux, qui ne sont pas habitués à cette démarche, et des personnels de la justice.

Il peut exister des conditions que l'on prévoit.

Et pour ceux déjà radicalisés ? Il y a un gros travail à faire sur la déradicalisation. Ce n'est pas évident. Et comment s'opposer aux discours ? Cela passe naturellement par l'école, l'enseignement du fait religieux, l'éducation, l'esprit critique.

SÉNAT. C'est à Paris que Jean-Pierre Sueur présentera le rapport. PHOTO D'ARCHIVES CHRISTELLE BRUERON

Un fichier des personnes condamnées pour terrorisme

Au fil du temps, Nathalie Goulet, coprésidente de la commission d'enquête, a fait état de préconisations envisagées. Ont-elles été retenues ? Jean-Pierre Sueur répond.

Un budget européen de la sécurité ?

« Non, mais le rapport préconise des stratégies européennes, dont la création de corps de garde frontières car il y a des frontières poreuses, notamment en Grèce et Bulgarie ».

Un fichier des personnes condamnées pour terrorisme ? « Oui, de même qu'il existe des fichiers pour crimes sexuels ».

Créer des fichiers de personnes surveillées avec ceux de Pôle Emploi pour que les radicalisés ne partent pas en Syrie avec leur allocation-chômage ?

« Dès qu'il y a connaissance d'un départ, les allocations sont arrêtées car il faut résider en France pour les toucher. Le rapport préconise que les consulats puissent interroger les services de Pôle Emploi, de la Sécurité sociale, de l'Assurance maladie et de la Caisse d'allocations familiales ».

La commission est-elle favorable à l'hébergement de détenus radicalisés dans les prisons ? Il faut les isoler pour éviter la propagande, mais dans de conditions que l'on précise.

Et faut-il former des imams et des aumôniers dans des écoles sous convention d'État sinon que les obligeraient à prêcher en français ? Il faut différencier les aumôniers des imams. Les premiers sont agréés dans les prisons et à l'armée : l'État peut exiger des formations, des conditions. L'État ne peut régir les seconds : c'est la liberté des religions. Sur le prêche en français, il faut aussi respecter la Constitution : si la langue arabe était interdite dans les mosquées, il faudrait interdire le latin dans les églises, l'hébreu dans les synagogues… La radicalisation s'effectue de moins en moins dans les mosquées et de plus en plus dans les salles de prières et autres lieux. Les radicalisés ont une connaissance très limitée de l'Islam.

De nombreux jihadistes se renseignent directement sur Internet. La plupart des radicalisations se passent par Internet. C'est pour cela qu'il faut faire très attention aux présupposés sur le décrochage scolaire ou sur le fait d'habiter des quartiers difficiles. Il peut y avoir des radicalisés dans des quartiers où il ne se passe pas grand-chose. Une loi, aujourd'hui, permet d'interdire les sites qui font l'apologie du terrorisme et de demander aux hébergeurs de modifier les contenus. La question est : "Comment on fait ?" et, surtout, "est-ce efficace ?", car les contenus disparaissent seulement sur d'autres sites. Il y a une réflexion, de même que sur les paradis fiscaux et les cyber paradis.

Nous avez rencontré le directeur de la CIA. Avez-vous déploré des filières concrètes de financement d'Daesh ? Nous n'avons pas fait de travail policier. Ce qui nous a été dit, notamment aux USA, c'est qu'il n'y a, à leur connaissance, pas de financement direct par des États arabes - du genre Qatar, Arabie Saoudite - mais il est probable que des personnalités peuvent financer. Il y a une zone grise. Daesh a un pouvoir financier considérable lié aux pillages et au pétrole qu'il vend en contrebande. On a travaillé sur le financement du jihadisme, sur les flux financiers, y compris depuis la France et l'Europe. Comment peut-on s'opposer aux départs, les contrôles.

« Un équilibre »

Prônez-vous la question des moyens octroyés aux services du renseignement ? Nous faisons des propositions complémentaires au projet de loi en cours sur le renseignement, avec toujours présent à l'esprit cet : il faut que les services de renseignement aient les moyens de fonctionner et nous sommes aussi attachés aux libertés publiques dont la CNIL (commission nationale de l'informatique et des libertés) est garante. Ce serait la victoire du terrorisme que de conduire à nous faire renoncer à notre liberté et à nos données personnelles. Il y a un équilibre à trouver. C'est le rôle de la CNIL.

Le réseau du renseignement doit-il être réorganisé ? Nous avons une proposition sur l'organisation du renseignement intérieur en France. La DCRI (direction centrale du renseignement intérieur) a été réformée et la DGSI (direction générale de la sécurité intérieure) a été créée. Nous sommes attentifs à l'articulation entre la DGSI au niveau central et le SCRT (service central du renseignement territorial, service sœur, les ex-Renseignements généraux) qui assurent la formation et le renseignement sur le terrain.

Un dernier mot ? Originellement, le jihad, dans le Coran, c'est la voie de la perfection. Le jihadisme est devenu le contraire. L'illusion serait de croire qu'en quelques semaines ou quelques mois, on va régler la question. Cela prendra du temps. ■

P.S À lire, demain, dans La Nouvelle République, les propositions détaillées de la commission d'enquête.

INFOS PLUS

Commission
Tout groupe politique peut demander l'ouverture d'une commission d'enquête parlementaire. Le groupe socialiste, à l'origine de la proposition de cette commission d'enquête, a obtenu gain de cause. Mise en place en octobre, puis, multiples auditions (élus, services secrets, sociologues…) et voyages (Turquie, USA, Strasbourg et Bruxelles), la commission (multipartis) a remis son rapport à l'Assemblée le mars.

Radicalisés
30.000 étrangers sont en Syrie, dont la galaxie Daesh. 1.432 ressortissants français sont recensés dans des zones de combats. 1.000 de plus qu'au 1er janvier 2014. Plus de 3.000 personnes radicalisées au en cours de radicalisation nécessitent un suivi sur le territoire français.

INTERNET

CONTRE-DISCOURS ■ Comment produire et diffuser un contre-discours sur Internet ? En trouvant des relais non gouvernementaux et en créant une cellule de contre-propagande ? « On préconise tout cela, explique Jean-Pierre Sueur. Le contre-discours a plus de crédibilité quand il n'est pas porté par un organisme officiel mais qu'il émane d'associations, de religieux ou reporters ».

NON-DROIT ■ Si, aux USA, la liberté d'expression est totale, elle est encadrée en France. Les propos téléphonés cryptés, sonnants et clairement l'apologie du terrorisme relèvent du code pénal. « Il y a sur Internet des espaces de non-droit. Il n'y a aucune raison que des règles qui s'appliquent à la presse ne s'appliquent pas sur Internet. Je suis pour les mêmes règles ».

Phoca PDF